

BREVET PROFESSIONNEL AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

RNCP 34214 - NIVEAU 4

FORMATION EN APPRENTISSAGE



Le BP AP forme les futurs ouvrier.ère.s souhaitant travailler dans le domaine du paysage pour des entreprises du secteur privé comme public.

Les objectifs de formation :

- > Savoir se situer en tant que professionnel de l'aménagement paysager
- > Organiser les travaux sur un chantier d'aménagement
- > Réaliser des travaux d'entretien des végétaux
- > Réaliser des travaux de mise en place de végétaux
- > Mettre en place des infrastructures
- > S'adapter à des enjeux professionnels particuliers

CONTENU DE LA FORMATION

Formation

- > Formation sur 2 ans
- > 800 heures de formation au CFA
- > Rythme d'apprentissage :
3 semaines en entreprise /
1 semaine en formation

Début de la formation en septembre

Public

- > Les jeunes entre 16 ans et 30 ans remplissant les conditions d'inscription et souhaitant se former dans le domaine d'aménagement paysager

Conditions d'inscription

- > Avoir entre 16 et 30 ans
- > Avoir 15 ans lors de l'entrée en formation, après avoir suivi une classe de 3ème
- > Être titulaire d'un CAPA ou avoir un niveau BEP ou 2nde (au minimum)
- > Signer un contrat d'apprentissage correspondant à la durée de la formation avec une entreprise ou une collectivité locale
- > Effectuer le test ou l'entretien de positionnement

Prérequis

- > Aimer le travail en extérieur
- > Avoir une bonne condition physique

Enseignements professionnels

- C1. Se situer en tant que professionnel de l'aménagement paysager
- C2. Organiser les travaux sur un chantier d'aménagement
- C3. Réaliser des travaux d'entretien des végétaux
- C4. Réaliser des travaux de mise en place de végétaux
- C5. Mettre en place des infrastructures
- C6. Réaliser des éléments décoratifs ou de mobiliers d'espaces verts (UCARE)

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- > Enseignement général en lien avec la formation préparée et le travail en entreprise
- > Enseignement professionnelle avec des travaux pratiques sur le site
- > Visites en entreprises
- > Interventions des professionnels
- > Conférences

Installations spécifiques

5 hectares d'espaces paysagers

DIPLÔME

Brevet Professionnel
Niveau 4

DURÉE

2 ans en apprentissage

MODALITÉS D'ÉVALUATION

6 Unités Capitalisables (UC)
Évalués en situations professionnelles

ACCESSIBILITÉ

Si vous êtes en situation de handicap temporaire ou permanent, ou si vous souffrez d'un trouble de santé invalidant, nos référents sont à votre écoute pour prendre en compte vos besoins, envisager les possibilités d'aménagement spécifiques et résoudre dans la mesure du possible vos problèmes d'accessibilité.

COÛT ET FINANCEMENT

Sur devis

Financement :

- OPCO : prise en charge totale de la formation
- CNFTP : prise en charge partielle de la formation

*L'apprenti.e perçoit un salaire minimum déterminé en pourcentage du SMIC.
Ce salaire est versé en fonction de l'âge du bénéficiaire et de l'année du contrat.*

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Orientation et poursuites d'études

Principalement en Brevet de Technicien Supérieur Agricole (BTSA) en Aménagements Paysagers ou en Certificat de Spécialisation (CS).

L'insertion directe à l'emploi est possible dans une entreprise privée spécialisée dans les espaces verts ou dans les collectivités locales.

Métiers envisageables à l'issue de la formation

Le.a titulaire d'un Brevet Professionnel Aménagements Paysagers pourra envisager de devenir :

- > Agent.e / Ouvrier.ère paysagiste
- > Jardinier.ière paysagiste
- > Chef.fe d'équipe paysagiste
- > Coordinateur.trice / Superviseur.e d'équipe

LA SAUSSAYE C'EST AUSSI...

- > Une halle agroalimentaire
- > Une exploitation agricole
- > Un Centre de Documentation et d'Information
- > Des simulateurs de conduite d'engins
- > Un établissement inscrit dans la démarche Biodiv'Expé
- > Un amphithéâtre, foyer des élèves
- > Des infrastructures sportives : gymnase, salle de musculation, terrains sportifs
- > Une restauration
- > Un hébergement



TAUX DE RÉUSSITE
(en 2023)



TAUX D'INSERTION
PROFESSIONNELLE
(en 2023)



TAUX DE POURSUITE
D'ÉTUDE
(en 2023)



TAUX DE SATISFACTION
(en 2023)



TAUX D'INTERRUPTION
(en 2023)



TAUX DE RUPTURE
(en 2023)

Source de l'enquête : 2022-2023

*NC : Non Communiqué
*NR : Non Représentatif



Accueil CFA
02 37 33 72 25
cfa.eure-et-loir@educagri.fr



CFA - Centre de Formation d'Apprentis
La Saussaye
28630 - Sours